



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC  
AVIS DE CONVOCATION

Messieurs : Frédéric Trépanier, préfet  
Marcel Dulude, préfet suppléant  
Pierre Bourbonnais, conseiller  
Julien Bussière, conseiller  
Honorius Charbonneau, conseiller  
André Choinière, conseiller  
Bernard Gagnon, conseiller  
Gilles Plante, conseiller  
Rosaire St-Germain, conseiller  
André-Guy Trudeau, conseiller  
Ovide Leblanc, conseiller  
Claude Voyer, conseiller

Mesdames : Andrée Garon, conseillère  
Renée Legendre, conseillère

Avis spécial vous est donné, par le soussigné, Pierre Bélanger secrétaire-trésorier, qu'une séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au bureau de la municipalité régionale de comté, au 630 rue Richelieu, à Beloeil, **mercredi le 15 novembre 1995, à 19 heures 30**, et qu'il sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

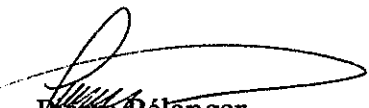
1. Ouverture de la séance
2. Constatation de l'avis de convocation
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 1995
4. Bordereau des comptes à payer
5. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 octobre 1995 du Comité consultatif d'aménagement
6. Demandes d'avis : règlements d'urbanisme
  - 6.1 McMasterville : règlement numéro 283-4 modifiant le règlement de lotissement
  - 6.2 Saint-Denis-sur-Richelieu Paroisse :
    - . règlement numéro 324 modifiant le règlement de zonage
    - . règlement numéro 325 modifiant le règlement de zonage
    - . règlement numéro 326 modifiant le règlement de zonage
    - . règlement numéro 327 modifiant le règlement de construction
7. Création d'une Agence de protection et de mise en valeur des forêts privées
8. Fonds d'investissement local ou Solide



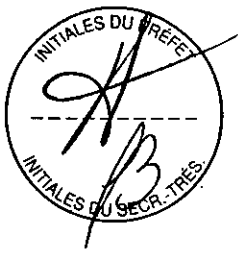
No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

9. Affaires publiques
10. Divers
11. Clôture de la séance

  
Pierre Bélanger  
secrétaire-trésorier

Donné à Beloeil, ce troisième jour de novembre mil neuf cent quatre-vingt  
quinze.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIÈGE SO-  
CIAL DE LA M.R.C. SIS AU 630 RUE RICHELIEU, À BELOEIL, LE  
MERCREDI 15 NOVEMBRE 1995, À 19H30.**

---

Étaient présents :

Monsieur Frédéric Trépanier, préfet  
Monsieur Marcel Dulude, préfet suppléant  
Monsieur Pierre Bourbonnais, conseiller  
Monsieur Julien Bussière, conseiller  
Monsieur Honorius Charbonneau, conseiller  
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller  
Madame Andrée Garon, conseillère  
Monsieur Ovide Leblanc, conseiller suppléant  
Monsieur Gilles Plante, conseiller  
Monsieur Rosaire St-Germain, conseiller  
Monsieur André-Guy Trudeau, conseiller  
Monsieur Claude Voyer, conseiller

Étaient absents :

Monsieur André Choinière, conseiller  
Madame Renée Legendre, conseillère

Monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier, assistait également à la séance.

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 1995
4. Bordereau des comptes à payer
5. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 octobre 1995 du Comité consultatif d'aménagement
6. Demandes d'avis : règlements d'urbanisme
  - 6.1 McMasterville : règlement numéro 283-4 modifiant le règlement de lotissement
  - 6.2 Saint-Denis-sur-Richelieu Paroisse :
    - . règlement numéro 324 modifiant le règlement de zonage
    - . règlement numéro 325 modifiant le règlement de zonage
    - . règlement numéro 326 modifiant le règlement de zonage
    - . règlement numéro 327 modifiant le règlement de construction
7. Création d'une Agence de protection et de mise en valeur des forêts privées



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

8. Fonds d'investissement local ou Solide
9. Affaires publiques
10. Divers
11. Clôture de la séance

**POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après avoir constaté le quorum, le préfet déclare la séance ouverte.

**POINT 2. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

JE, PIERRE BÉLANGER, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER, CERTIFIE SOUS SERMENT QUE, AVIS SPÉCIAL A ÉTÉ SIGNIFIÉ PAR ÉCRIT D'AUTRE PART À :

MESSIEURS FRÉDÉRIC TRÉPANIER PRÉFET, MARCEL DULUDE PRÉFET SUPPLÉANT, MESDAMES LES CONSEILLÈRES ANDRÉE GARON ET RENÉE LEGENDRE, MESSIEURS LES CONSEILLERS PIERRE BOURBONNAIS, JULIEN BUSSIÈRE, HONORIUS CHARBONNEAU, ANDRÉ CHOINIÈRE, BERNARD GAGNON, GILLES PLANTE, ROSAIRE ST-GERMAIN, ANDRÉ-GUY TRUDEAU, OVIDE LEBLANC ET CLAUDE VOYER.

EN LEUR FAISANT PARVENIR À CHACUN D'EUX À LEURS PLACES D'AFFAIRES RESPECTIVES OU DOMICILES RESPECTIFS SELON LE CAS, EN DÉPOSANT UNE COPIE AU BUREAU DE POSTE DE BELOEIL, SOUS ENVELOPPE RECOMMANDÉE, LES FRAIS DE POSTE ÉTANT PAYÉS D'AVANCE ENTRE 16 HRES ET 17 HRES, LE 3 NOVEMBRE 1995.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT, CE QUINZIÈME JOUR DE NOVEMBRE 1995.

**POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 1995**

95-11-262

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Julien Bussière  
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 1995 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**POINT 4. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER**

95-11-263

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau  
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer #95-10 du chèque #5945 au chèque #5994 pour un montant total de 54 553,92 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 5. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 OCTOBRE 1995 DU COMITÉ CONSULTATIF D'AMÉNAGEMENT**

95-11-264

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André-Guy Trudeau  
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante**

**ET RÉSOLU D'accepter le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 octobre 1995 du Comité consultatif d'aménagement.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**POINT 6. DEMANDES D'AVIS : RÈGLEMENTS D'URBANISME**

**6.1 McMasterville : règlement numéro 283-4 modifiant le règlement de lotissement**

95-11-265

**ATTENDU QUE le règlement de lotissement de la municipalité de McMasterville est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;**

**ATTENDU QUE la municipalité de McMasterville a adopté le règlement numéro 283-4 modifiant son règlement de lotissement;**

**ATTENDU QU'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil doit donner son avis quant à un règlement modifiant un règlement d'urbanisme;**

**ATTENDU QUE le règlement numéro 283-4 modifie des normes de lotissement pour des terrains inscrits dans le périmètre d'urbanisation et desservis par l'aqueduc et l'égoût;**

**ATTENDU QUE les mesures introduites par le règlement numéro 283-4 ne permettent pas des interventions qui vont à l'encontre des objectifs du Schéma d'aménagement;**

**ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 283-4, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 95-10-172 recommande au Conseil d'approuver le règlement numéro 283-4**

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau  
APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Bourbonnais**

**ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 283-4, modifiant le règlement de lotissement de la municipalité de McMasterville, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**6.2 Saint-Denis-sur-Richelieu Paroisse :**

**. règlement numéro 324 modifiant le règlement de zonage**

95-11-266

**ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de St-Denis-sur-Richelieu Paroisse est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;**



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution  
ou annotation

95-11-266  
(suite)

ATTENDU QUE la municipalité de St-Denis-sur-Richelieu Paroisse a adopté le règlement numéro 324 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil doit donner son avis quant à un règlement modifiant un règlement d'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement numéro 324 introduit des dispositions concernant l'implantation de bâtiments accessoires à des usages agricoles inscrits dans des zones agricoles;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 324, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 95-10-173, recommande au Conseil de donner un avis de conformité

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer  
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 324, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de St-Denis-sur-Richelieu Paroisse, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

. règlement numéro 325 modifiant le règlement de zonage

95-11-267

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de St-Denis-sur-Richelieu Paroisse est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Denis-sur-Richelieu Paroisse a adopté le règlement numéro 325 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil doit donner son avis quant à un règlement modifiant un règlement d'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement numéro 325 modifie les dimensions de terrain permises dans une zone résidentielle inscrite à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et partiellement desservie;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 325, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 95-10-174, recommande au Conseil de donner un avis de conformité

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer  
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 325, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de St-Denis-sur-Richelieu Paroisse, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

95-11-268

. règlement numéro 326 modifiant le règlement de zonage

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de St-Denis-sur-Richelieu Paroisse est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Denis-sur-Richelieu Paroisse a adopté le règlement numéro 326 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil doit donner son avis quant à un règlement modifiant un règlement d'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement numéro 326 modifie les dimensions de terrain permises dans une zone résidentielle inscrite à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et partiellement desservie;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 326, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 95-10-175, recommande au Conseil de donner un avis de conformité

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer  
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 326, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de St-Denis-sur-Richelieu Paroisse, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

95-11-269

. règlement numéro 327 modifiant le règlement de construction

ATTENDU QUE le règlement de construction de la municipalité de St-Denis-sur-Richelieu Paroisse est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Denis-sur-Richelieu Paroisse a adopté le règlement numéro 327 modifiant son règlement de construction;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil doit donner son avis quant à un règlement modifiant un règlement d'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement numéro 327 abroge la référence au code national du bâtiment et élimine certaines exigences concernant les documents à produire pour l'émission d'un permis de construction pour un bâtiment accessoire;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 327, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 95-10-176, recommande au Conseil de donner un avis de conformité



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

95-11-269  
(suite)

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer  
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante**

**ET RÉSOLU QUE** le règlement numéro 327, modifiant le règlement de construction de la municipalité de St-Denis-sur-Richelieu Paroisse, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**POINT 7. CRÉATION D'UNE AGENCE DE PROTECTION ET DE  
MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES**

95-11-270

**ATTENDU QU'**il est nécessaire que chaque M.R.C. du Québec adhère à une Agence régionale de mise en valeur et de protection de la forêt privée;

**ATTENDU QU'**un regroupement de M.R.C. est souhaitable pour une mise en valeur globale et homogène des forêts privées;

**ATTENDU QU'**en Montérégie il est nécessaire de limiter l'étalement des fonds régionaux afin de ne pas compromettre la viabilité de l'Agence et, du même coup, d'en réduire les coûts de gestion;

**ATTENDU QU'**un seuil minimum d'activités forestières assure la raison d'être d'une agence et incite les partenaires à s'impliquer sur un territoire dans un contexte de viabilité;

**ATTENDU QUE** de ce fait, il y a lieu de réduire au minimum le nombre d'agences sur le territoire de la région administrative de la Montérégie

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André-Guy Trudeau  
APPUYÉ PAR Monsieur Ovide Leblanc**

**ET RÉSOLU DE** ne créer qu'une seule Agence régionale de mise en valeur et de protection de la forêt privée dans la région administrative de la Montérégie englobant les quinze (15) M.R.C.;

**D'ADOPTER** une telle position tant et aussi longtemps que le Gouvernement maintiendra sa participation financière à au moins 60%, et que le mode de fonctionnement de l'Agence ne soit pas modifié;

**QUE** copie de la présente soit acheminée aux autres municipalités régionales de comté de la Montérégie.

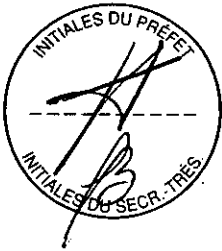
**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**POINT 8. FONDS D'INVESTISSEMENT LOCAL OU SOLIDE**

Le directeur général de la M.R.C. avec la participation de monsieur Michel Aubin, directeur général du C.A.E. de La Vallée-du-Richelieu, présente l'état d'avancement du dossier.

Il suggèrent au Conseil de mettre sur pied une SOLIDE plutôt qu'un Fonds d'investissement local car il y aurait plus d'avantages.





No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

Avant de prendre position, les membres du Conseil demandent que leur soit fourni :

- . un exemple de charte formant une SOLIDE;
- . le mode de gestion proposé par le C.A.E.;
- . le profil de rendement de Solides existantes.

**POINT 9. AFFAIRES PUBLIQUES**

Aucune intervention de la part de l'assistance.

**POINT 10. DIVERS**

Monsieur le Préfet invite les membres du Conseil à participer au Colloque des Maires 95 qui aura lieu les 24 et 25 novembre prochain.

Le directeur général rappelle aux membres du Conseil qu'une visite en autobus du territoire de la M.R.C. aura lieu, telle que prévue, samedi le 18 novembre.

**POINT 11. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

95-11-271

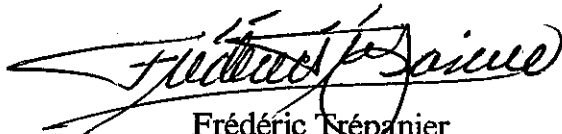
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Dulude  
APPUYÉ PAR Madame Andrée Garon

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il est 20 heures 30.

  
Pierre Bélanger  
secrétaire-trésorier

  
Frédéric Trépanier  
préfet



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution  
ou annotation

